



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 6 septembre 2011 (07.09)  
(OR. en)**

**13078/11**

**CO EUR-PREP 27**

**NOTE**

---

du:	Secrétariat général
au:	Coreper/Conseil des affaires générales
Objet:	Conseil européen (17 et 18 octobre 2011) - Projet d'ordre du jour annoté

---

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder les 17 et 18 octobre 2011.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o  
o o

## **I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

Le Conseil européen discutera des **aspects extérieurs** de la politique économique de l'Union, en liaison avec les sommets qui auront lieu cet automne et dans le cadre du suivi de ses conclusions de septembre 2010. L'accent sera mis sur le renforcement de la compétitivité de l'Europe dans le monde.

Le Conseil européen pourrait aussi définir des orientations concernant d'autres aspects de la politique économique, en particulier les **secteurs porteurs de croissance**.

## **II. G20**

Le Conseil européen définira la position de l'Union européenne pour le sommet du G20 qui se tiendra à Cannes les 3 et 4 novembre 2011.

## **III. CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le Conseil européen achèvera la mise au point de la position de l'Union européenne en vue de la conférence de Durban sur le changement climatique, qui se tiendra du 28 novembre au 9 décembre 2011.

---